

Mode d'emploi

N° de contrôle fédéral : **W7312**

NIMBUS® GOLD

Herbicide

Substances actives : 200 g/l de métazachlore (% en poids : 18)
 200 g/l de diméthénamide-p (% en poids : 18)
 40 g/l de clomazone (% en poids : 3,6)

Mode d'action (groupe HRAC) : métazachlore : K3 ; diméthénamide-p : K3 ;
clomazone : F4

Formule : **Mélange des formulations CS et SC (ZC)**

Herbicide contre les adventices dicotylédones (y compris le gaillet gratteron, les espèces de géranium et les espèces de roquette) et les adventices graminées telles que le vulpin des champs et le pâturin annuel dans le colza d'hiver en pré-levée

APPLICATION

Mode d'action

Nimbus Gold est un herbicide de pré-levée pour combattre les adventices dans le colza d'hiver. Il est essentiellement absorbé par les racines.

Nimbus Gold est absorbé par les adventices dicotylédones en germination et les détruit avant ou généralement juste après la levée. Le produit agit également de manière efficace sur les jeunes adventices déjà levées au moment de l'application.

Un bon résultat est obtenu lorsque l'humidité est suffisante et que la substance active peut se dissoudre et se répartir dans le sol, rendant ainsi possible une absorption de la substance active par le système racinaire des adventices.

En cas de pulvérisation sur des sols desséchés en surface, l'action principale survient seulement après des précipitations.

29.03.2019

Si le sol n'est pas humidifié en profondeur pendant une longue période, une efficacité moindre est possible sur des adventices comme le vulpin des champs par exemple, qui lèvent depuis des couches de sol plus profondes.

Nimbus Gold est, d'après l'expérience acquise à ce jour, toléré par toutes les variétés de colza d'hiver.

Spectre d'action

Bonne efficacité avec 2,5 l/ha de Nimbus Gold :

Alchémille des champs	Espèces de camomilles
Vulpin des champs	Coquelicot
Tabouret des champs	Gaillet gratteron
Anthémis des champs	Espèces de lamiers
Myosotis des champs	Mouron des oiseaux
Espèces de véroniques	Herbe aux chantres
Pâturin annuel	Espèces de géranium
Herbe de sainte Sophie	Séneçon commun
Capselle bourse-à-pasteur commune	

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Pensée des champs	Bleuet
Mercuriale annuelle	Espèces de moutarde
Fumeterre	Ansérine blanche

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Repousses de céréales

Nimbus Gold n'est pas efficace contre les mauvaises herbes à racines pivotantes.

Recommandations d'application et indications

Colza d'hiver

Application en pré-levée

L'application de Nimbus Gold doit être effectuée avant la levée du colza d'hiver (pas d'incorporation).

Contre l'envahissement large par les mauvaises herbes, y compris le vulpin des champs et le gaillet gratteron

Dose d'application : **2,5 l/ha** dilués dans 300 à 400 l d'eau/ha

Contre l'envahissement par les mauvaises herbes sans vulpin des champs et gaillet gratteron

Dose d'application : **1,5 l/ha** dilués dans 300 l d'eau/ha

1 application max. pour la culture ou par an

APPLICATIONS AUTORISEES

Culture	Agent pathogène / action	Instructions de dosage	Consignes
En plein champ : colza	Dicotylédones annuelles (adventices dicotylédones), monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : 2,5 l/ha Application : en pré-levée, 1 application maximum, stade 00-09 (BBCH)	1,2,3,4,5,6,7

Consignes d'autorisation et remarques :

1. Préparation de la bouillie de pulvérisation : porter des gants de protection + un vêtement de protection.
2. SPe 1 : pour protéger les eaux souterraines, ne pas utiliser plus de 1 kg de la substance active métazachlore par ha sur la même parcelle en l'espace de 3 ans.
3. SPe 3 : pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux points

d'eau. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.

4. Ne pas entreposer le produit à des températures inférieures à 0 °C.
5. Traitement des cultures semées à l'automne.
6. SPe 3 : pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points conformément aux instructions de l'OFAG.
7. SPe 3: pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 3 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.

Remarques importantes / Prévention des dommages

I. Remarques relatives à la technique d'application

Des décolorations foliaires temporaires peuvent apparaître sur les plantes sensibles poussant à proximité.

Pour éviter la dérive, respecter les dispositions d'application définies !

II. Tolérance du colza

- Une perturbation de la croissance ou un éclaircissement peuvent se produire sur le colza d'hiver en cas de précipitations très abondantes après le traitement et lorsque les cultures sont déjà affaiblies par d'autres facteurs, tels que des conditions de croissance défavorables (eau stagnante, par exemple), une infestation parasitaire, des maladies (phoma, par exemple) ou le gel. Pour une tolérance optimale, les semences doivent être enfouies à une profondeur de 1,5 à 2,5 cm et bien recouvertes par un sol finement émotté.
- Sur des surfaces travaillées avec des techniques de labour simplifié, l'application comporte un risque plus élevé du point de vue de la tolérance. Par ailleurs, une chute de l'efficacité est possible dans le cas d'anciennes plantes adventices ou d'un sol recouvert d'une masse organique.

III. Culture consécutive

- Si, en raison de conditions hivernales ou d'autres circonstances, la culture du colza d'hiver traité avec Nimbus Gold doit être interrompue prématurément, il est alors possible, d'après l'expérience acquise, de replanter au printemps des céréales d'été, des pommes de terre, du colza d'été, du maïs, des pois, des haricots de plein champ, des betteraves à sucre, du tournesol, du lin, des graminées fourragères et des espèces de trèfle. Avant le nouveau semis au printemps, il suffit de mélanger le sol de manière intensive sur env. 15 cm.
- Si l'interruption a lieu dès l'automne, il est possible, après un travail du sol effectué sur une profondeur d'au moins 15 cm, de replanter immédiatement du colza d'hiver. Après l'utilisation de Nimbus Gold, il n'est possible de replanter des céréales d'hiver que 4 semaines plus tard, au plus tôt, si le sol a été mélangé sur une profondeur d'au moins 25 cm ; il est recommandé de labourer.
- En cas d'interruption prématurée d'une culture, l'apparition de décolorations temporaires est possible sur la culture consécutive.
- Après la récolte normale, toutes les cultures peuvent être replantées.

TECHNIQUE D'APPLICATION

I. Prévention de résidus et nettoyage

Ne jamais préparer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation ! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion de 1:10 et les appliquer sur la surface traitée.

Le nettoyage doit être effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation.

En cas d'interruption prévisible de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), la cuve de pulvérisation doit être remplie de manière telle

29.03.2019

que le liquide de pulvérisation préparé puisse être entièrement utilisé lors du dernier passage.

Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Il convient, en fonction du partenaire de mélange utilisé dans la cuve et de la présence, ou non, de dépôts secs sur la paroi intérieure du récipient de pulvérisation, d'ajouter un produit de nettoyage à l'eau de rinçage.

II. Préparation de la bouillie de pulvérisation

1. Remplir la cuve entre la moitié et les 2/3 avec de l'eau.
2. Agiter Nimbus Gold avant emploi et ajouter le produit pendant que l'agitateur est en marche.
3. Ajouter, le cas échéant, un partenaire de mélange.
4. Remplir la cuve avec de l'eau.

Porter des gants de protection, des lunettes de protection, un vêtement de protection et des chaussures fermées lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation.

III. Opération de pulvérisation

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai !
Avant le traitement, étalonner les équipements et contrôler le débit de la buse.
Pendant le transport et la pulvérisation, maintenir le liquide de pulvérisation en mouvement au moyen d'un agitateur ou d'un circuit retour. Après toute pause de travail, agiter de nouveau le liquide de pulvérisation avec soin.

Volume d'eau : 300 à 400 l/ha

Si lors de l'application de la bouillie de pulvérisation, le contact avec le produit phytosanitaire ne peut être évité (via le brouillard de pulvérisation, p. ex.), il est alors impératif d'utiliser des gants de protection, un vêtement de protection, des chaussures fermées ainsi que d'autres équipements de protection appropriés (visière, couvre-chef, p. ex.).

Miscibilité

Nimbus Gold est miscible avec une solution pure à base d'ANU ou avec une solution à base d'ANU diluée avec de l'eau. Notre responsabilité ne saurait être engagée pour les effets négatifs de mélanges en cuve qui ne sont pas recommandés par nos soins. Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.

Conseils pour le stockage

Les produits phytosanitaires doivent toujours être conservés dans un entrepôt sec et à l'abri du gel. En particulier pour le stockage de bidons entamés, il est nécessaire de veiller à ce que les récipients soient bien refermés après le prélèvement du produit.

CONSEILS DE SECURITE POUR LA MANIPULATION

Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Symboles et indications de dangers :

Marquage abrégé	GHS08	GHS09
Symbole		
Indication de dangers	Dangereux pour la santé	Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

EUH 208	Contient : diméthénamide-p ; métazachlore, diisocyanate de diphenylméthane et 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut provoquer des réactions allergiques.
EUH 401	Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant toute utilisation.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit et/ou son emballage. (Ne pas nettoyer les appareils d'application à proximité immédiate d'eaux de surface / Éviter les rejets indirects via les avaloirs de cour et de chaussée.)
SPe 2	Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer dans les zones de protection des eaux souterraines (S2).

Conseils de prudence (prévention) :

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

Conseils de prudence (intervention) :

P308 + P311 EN CAS d'exposition ou de malaise : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de prudence (stockage) :

P405 Garder sous clef.

Conseils de prudence (élimination) :

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Service d'urgence en cas d'intoxications :

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

En dehors des heures d'ouverture, le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33 pour toute information relative aux comportements appropriés en cas d'incidents (p. ex. incendie, accident, etc.).

ÉLIMINATION DES DECHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

CONSIGNES D'APPLICATION GENERALES / RESPONSABILITE

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes cultivées ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant dans le présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = Marque déposée de BASF